****

**APPEL A PROJET : Manuel de soumission des propositions des projets**

**Juillet 2018**

**Instruction pour la préparation des propositions**

*Ce document est destiné aux organisations qui souhaitent solliciter une subvention au Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC). Ces directives sont conçues pour donner la possibilité à toutes les organisations intéressées de fournir les informations indispensables sur leur mode de fonctionnement et les dimensions du projet.*

*Les organisations qui soumettent leurs propositions doivent l’envoyer par courriel à l’adresse contact@ffcrdc.org ou déposer à l’adresse 55, avenue LUKUSA/KINSHASA-GOMBE, immeuble TAT’ELIE, 1er étage, local 12.*

*Vous pouvez aussi nous joindre directement au +243(0)822221195 KINSHASA/RDC*

*Les projets soumis doivent être accompagnés de la fiche de soumission de projet dûment remplie, disponible sur le site du FFC à l’adresse www.ffcrdc.org. Les propositions qui seront soumises sans les annexes exigés ne seront pas prises en considération*.

 **Contexte de la mise en œuvre du projet**

La République Démocratique Congo a lancé le processus électoral depuis 2015. En ce moment, le pays se prépare pour des élections présidentielles, législatives, provinciales et locales, qui doivent se tenir le 23 décembre 2018. Parmi les 46 millions d’électeurs enregistrés, 51% sont des femmes (après nettoyage du fichier électoral), soit 23.460.000 millions de personnes

Au cours de dix dernières années, le taux de participation des femmes dans les instances de prise des décisions (en l’occurrence l’assemblée nationale, le sénat, les assemblées provinciales) a été trop faible à savoir une moyenne respective de 9% pour les élections de 2006 et 2011. Ceci a sensiblement réduit l’apport des femmes dans le développement du pays.

Cependant, il a été remarqué que les périodes électorales sont généralement les moments de conflits, d’insécurité entre différents acteurs politiques engagés dans le processus électoral, particulièrement dû à la campagne électorale, les jours des scrutins et ces conflits éclatent après la proclamation des résultats.

Dans la plupart des cas et à l’instar des élections de 20006 et 2011, les femmes ne sont pas suffisamment impliquées dans l’observation des élections, ce qui ne permet pas de savoir les différentes formes de violences dont elles sont victimes en tant que femmes politiques ou électrices au cours du processus électoral. Les des violations des droits des femmes avant, pendant et après les élections ne sont pas correctement documentées pour permettre aux décideurs de prendre des dispositions de prévention des femmes lors des prochaines échéances électorales.

A cet effet, le FFC lance cet appel au profit des organisations féminines et des droits des femmes pour soumettre des demandes de subvention à fin de mettre en œuvre des projets sur participation politique des femmes.

Les organisations doivent dans leurs demandes de subvention démontrer une forte pertinence et des indicateurs clairs conduisant aux résultats et susceptibles non seulement de mettre fin aux violences faites aux femmes et filles durant les périodes électorales mais aussi de mettre en place un dispositif de monitoring de la situation des femmes et jeunes filles durant toute la période du processus électoral.

A cet effet les projets ne seront éligibles que dans les cas suivants :

* ***Le projet qui porte sur le soutien et mobilisation communautaire aux candidatures des femmes lors des élections de décembre 2018***
* ***Renforcement des capacités des femmes candidates et femmes leaders dans l’observation des élections***
* ***La prévention des conflits électoraux au niveau des communautés locales***
* ***Le Monitoring sur la participation des femmes et jeunes filles entant que candidates ou électrices au processus électoral (avant, pendant et après les élections) : le monitoring portera sur les différentes formes de violation des droits des femmes et des filles, les dispositifs pris pour favoriser la participation des femmes dans le processus électoral***

Les projets devront être mis en œuvre dans les provinces suivantes : ***ville province de Kinshasa, Kongo-Centrale, Maniema, Nord et Sud Kivu, Ituri, Haut et Bas UELE, Tshopo et la province de Tanganyika***

***Les projets seront reçus du 19 JUILLET au 20 AOUT 2018. Dépasser ces dates, les projets ne seront plus recevables***

**Description de la proposition**

Il faut faire une description écrite du projet que vous souhaitez réaliser et pour lequel vous sollicitez une subvention au FFC. La description du projet ne doit pas dépasser 10 pages.

Cette description doit se présenter de la manière suivante :

- Page de garde ;

- Résumé sommaire ;

- Contexte et justification ;

- Objectif(s) global (aux) ;

- Objectifs spécifiques ;

- Bénéficiaires ;

- Activités ;

- Résultats attendus du projet

- Budget détaillé

- Cadre logique du projet

**Annexes :**

* Fiche de soumission de projet ;
* Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
* Rapport narratif et financier de votre expérience antérieure ;
* Plan des activités
* Plan stratégique de l’organisation.

**PAGE DE GARDE**

La page de garde doit reprendre les éléments ci – après :

Le titre du projet : il doit être court, précis, concis et ne doit pas prêter à confusion. Il doit se référer à l’aspect de l’amélioration à apporter face au problème soulevé ;

NB : Les projets doivent impérativement porter sur la lutte la participation politique et observation électorale

* Nom officiel de l’organisation : nom de l’organisation suivi de l’acronyme en majuscule et en gras ;
* Adresse officielle de l’organisation : adresse physique de l’organisation ;
* Numéro de téléphone et fax de l’organisation (le cas échéant) : fournir le numéro de téléphone de l’organisation ;
* Adresse e – mail et site web (le cas échéant) : fournir l’adresse e – mail et le site web de l’organisation ;
* Responsable du projet : écrire le nom, l’adresse e – mail et le numéro de téléphone de la personne qui sera directement responsable du projet et sera contactée concernant les détails de la proposition ;
* Durée du projet : mettre la date du début et de la fin du projet ;
* Localisation du projet : Ville/territoire/collectivité/Province/Pays
* Coût du projet : mettre le coût global du projet, le montant sollicité au FFC ainsi que la contribution de l’organisation qui sollicite le financement;
* Signature autorisée : nom de la personne légalement habilitée à signer un contrat pour le compte de l’organisation conformément aux statuts et règlement de l’organisation, ainsi que son titre.

I. **RESUME SOMMAIRE**

Fournir un bref résumé clair et concis du projet proposé (un ou deux paragraphes).

***II. Contexte et justification***

Décrire les conditions politiques, économiques et sociales de la province de mise en œuvre de votre projet. Relever les problèmes identifier et expliquer brièvement dans quelle mesure votre projet répondra à aux besoins du respect des droits des femmes et jeune filles dans les milieux scolaires et contribuera à résoudre ces problèmes.

Fournir des explications claires sur la pertinence de votre intervention et votre expérience au regard des activités proposées pour le financement sollicité.

***II. OBJECTIFS***

Présenter les objectifs précis à atteindre dans le cadre du projet, moyennant une subvention du FFC. Les objectifs devraient être exprimés en tant qu’objectifs spécifiques. Ils doivent être réalisables au vu de l’envergure du projet. Les projets à soumettre doivent avoir au minimum 2 objectifs et 3 au maximum.

Les objectifs doivent :

(1) Donner directement le besoin identifié ;

(2) Exprimer un sens d’amélioration ou d’avancement en relation avec le besoin;

(3) Etre soutenus par les activités.

Utilisez des phrases complètes en commençant avec un verbe d’action à l’infinitif.

***III. BENEFICIAIRES***

Donner l’identification précise des bénéficiaires directs (ce sont les personnes directement ciblées et touchées par les activités du projet, nécessiteuses) et au besoin les catégoriser si possible ainsi que les bénéficiaires indirects (qui ne sont pas concernées par les activités du projet mais qui compte bénéficier des effets du projet).

***IV. ACTIVITES***

Les activités du projet constituent le moyen qui débouche sur des résultats qui visent à réaliser un objectif spécifique dans un délai bien déterminé. Il doit y avoir un lien direct entre les objectifs assignés au projet et les activités.

Chaque activité doit être décrite de manière suffisamment détaillée pour fournir le qui, quoi, combien, quand, où, et comment de l’activité. Il doit y avoir une corrélation directe entre les activités décrites dans le texte et le budget du projet.

Les activités doivent démontrer les actions de changement par les bénéficiaires directs du projet après la réalisation des activités.

Les projets proposés doivent cadrer avec les objectifs du FFC pour ce projet, notamment :

- La mobilisation de la communauté sur le changement des mentalités et d’attitudes à l’égard des femmes candidates ou électrices durant la période électorale, ainsi que la résolution des conflits électoraux;

- la vulgarisation de la loi électorale et celle portant sur la répartition des sièges

- La documentation, observation et monitoring sur des violences faites aux femmes et filles avant, pendant et après les élections;

- la formation et mise en place des cadres de médiation des conflits électoraux

Le cycle de projet devra être de 6 mois

***V. RESULTATS ATTENDUS***

- Indiquer les effets escomptés qui vont résulter des activités mises en œuvre.

- Décrire de manière claire et concise ce qui aura changé dans la vie de femmes candidates ou électrices du projet mis en œuvre

- Démontrer l’augmentation du taux de participation des femmes et des filles entant que candidates ou électrices dans les instances de prise des décisions dans la province de mise en œuvre du projet

- Démontrer comment le projet aura contribué au rétablissement de la paix et à la cohabitation pacifique entre les communautés avant, pendant et après les élections.

- Démontrer la continuité, l’appropriation, la pérennité des actions par les bénéficiaires pour les prochaines échéances électorales(les élections sénatoriales, urbaines, municipales et locales)

- Formuler les indicateurs clairs sur la participation politique des femmes et jeunes filles

- Formuler des indicateurs clairs sur les conflits prévenus au sein des paillottes de paix, de noyaux de paix, groupes de dialogues

***VII. BUDGET DETAILLE***

Donner les détails du coût des différentes rubriques du projet proposé. Le budget du projet proposé ne doit pas dépasser 5.000$.

Les organisations doivent utiliser le format du budget du FFC disponible sur notre site. Pour le projet prévoyant des achats, veillez joindre les factures pro-forma

***VIII. CADRE LOGIQUE***

Le cadre logique devra être un tableau synthèse du projet et devra comprendre les éléments liés aux : objectifs, activités, résultats, indicateurs, budget et risques pouvant faire échouer le projet.

***ANNEXES***

Annexe 1 : Fiche de présentation

Annexer la fiche de présentation de l’organisation disponible sur le site web du FFC, dûment remplie. Les projets soumis sans la fiche ne seront pas pris en considération.

Annexe 2 : Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

Annexer le procès-verbal de la tenue de la dernière Assemblée Générale de votre organisation.

**Annexe 3 : Rapport narratif et financier de votre expérience antérieure**

Annexer le rapport narratif et financier de votre expérience antérieure dans la mise en œuvre des projets en indiquant les succès et les faiblesses connus, en y joignant votre dernier rapport d’audit (si vous êtes déjà audité).

***Annexe 4* : Description des financements d’autres bailleurs**

Décrire les financements d’autres bailleurs de fonds dans l’exécution du projet soumis au FFC si c’est le cas (présenter l’état financier de l’organisation ces deux dernières années) pour nous permettre de savoir leur amélioration de gestion des fonds.

***Annexe 5* : Plan d’activités**

Annexer votre plan des activités dûment rempli, disponible sur le site web du FFC. Les projets soumis sans le plan d’activités rempli ne seront pas pris en considération.

*Annexe 6* : Plan stratégique de l’organisation

Annexer votre plan stratégique triennal démontrant clairement les problèmes pour lesquels vous vous êtes engagé à résoudre ainsi quels sont les stratégies et moyens que vous préconiser pour y arriver.